



Procès-Verbal

Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 32
03 juin 2026

Par courriel : Jean-Luc Briand, Président de la Commission
Maxence Desmas, Benjamin Huteau, Manuel Vinet
Assiste : Isabelle Perrette, assistante

Préambule :

M. Jean-Luc Briand, membre du club de Pont-Château AOS (540404), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Maxence Desmas membre du club de La Chapelle des Marais FC (501941), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club, ainsi qu'au GJ ASL FCCM (560849) et GF Pays Noir (560170)

M. Benjamin Huteau, membre du club de St Julien Divatte FC (561182), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club, ainsi qu'au GF Loroux Canton (581197)

M. Manuel Vinet, membre du club de Couëron Chabossière FC (501979) ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club, ainsi qu'au GF Loire et Cens (560173)

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements de l'épreuve, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

1. Approbation du Procès Verbal

La Commission approuve le PV n° 31 du 13 mai 2026 sans réserve.

2. Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, **dans le délai de 24 heures après le match.**

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, **dans le délai de 24 heures après le match.**

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.

b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

- Feuilles de match non reçues du 30 mai 2026 :

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
55527682	U13 Elite C	Vigneux Es 1	Nantes Dervallieres 1	Réclamée
55528216	U13 D2 A	Camoel Presqu'île Fc 1	St Marc Sur Mer Foot 2	Réclamée
55528651	U13 D3 E	Nantes La Mellinet 3	La Chapelle Ac Chap 3	Réclamée
55528706	U13 D3 G	Pt St Martin Fcgl 2	Aigrefeuille As Main 2	Réclamée
55528926	U13 D4 F	Nantes Sud 98 2	Nantes Fcta 2	Réclamée
55529066	U13 D5 B	Camoel Presqu'île Fc 2	Gj St Lyphard Fccm 3	Réclamée
55555700	U13 Elite à 8 E	Le Pellerin F.C.B.L. 1	Geneston As Sud Loir 1	Réclamée
55602137	U13F à 8 B	Gf Havre Et Loire 1	Gf Loroux Divatte 1	Réclamée

3. U13 Élite Passerelle Accès Ligue

La Commission prend connaissance du classement à l'issue de la dernière journée de championnat.

La Commission transmet à la Commission Régionale, sous réserve d'éventuelles procédures, le nom des 3 premières équipes du championnat U13 Elite Accès Ligue pour la participation au championnat U14 R2 – saison 2026/2027 :

1 – Nantes Bellevue JSC (523626)

2 – St Sébastien Fc (582222)

3 – GJ Loireauxence (580423)

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.

Conformément à l'Article 1.II.F.1 du Règlement des Championnats Régionaux Jeunes, la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Jeunes Masculins a demandé le nom de l'équipe vainqueur du Championnat U13 à 11 Accès Ligue, pour participer éventuellement au Championnat U14 R2 – Saison 2025/2026.

La Commission rappelle les obligations de ce dispositif :

« **Article 23 B.2 : Dispositions U13 Elite**

a. Nombre minimal de joueurs inscrits sur la feuille de match

L'équipe est composée en foot à 11 obligatoirement de 14 joueurs qui doivent être inscrits sur la feuille de match.

En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental U13 Elite, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur manquant, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.

b. **Nombre de joueurs mutés maximum autorisés**

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux.

En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur supplémentaire, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.

c. **Nombre de joueurs U12 maximum autorisés**

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence U12 pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à trois maximum.

En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur supplémentaire, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.

d. **En tout état de cause, au cours d'une même rencontre, une équipe ne pourra pas totaliser un nombre de pénalités supérieur de plus d'une unité au nombre de points obtenus sur le terrain.**

A titre d'exemple : une équipe vainqueur, ayant obtenu 3 points sera sanctionnée au maximum de 4 pénalités en cas de non-respect des dispositions obligatoires, soit -1 point au classement pour une rencontre donnée.

De même, en cas de match nul, un maximum de 2 pénalités sera appliqué. En cas de défaite, un maximum de 1 pénalité sera appliqué. »

• **7^e journée du 30 mai 2026**

Après vérification des feuilles de match, la Commission relève :

534841 St-Marc Foot : non respect du nombre de joueurs mutés : 5 joueurs mutés
non respect du nombre de joueurs mutés hors période : 2 joueurs mutés hors période

Considérant :

- l'alinéa c de l'article 23 B.2 ci-dessus, le club est susceptible d'être sanctionné d'un retrait de 2 points de pénalité
- la perte du match par l'équipe de St-Marc Foot
- l'alinéa d de l'article 23 B.2 ci-dessus,

- **Le club est sanctionné d'un retrait d'1 point de pénalité sur la rencontre n° 55527555 : Nantes Bellevue Jsc 1 - St Marc Sur Mer Foot 1**

582222 St Sébastien Fc : Absence de l'éducateur désigné

La Commission transmet à la Commission Sportive et Règlementaire pour suite à donner.

4. Etude des dossiers

Match n° 55528099 Nant Espoir Fc 1 / Carquefou Usja 21 - U13 D1 A8 Groupe G du 09.05.2026

Considérant l'article 139 des règlements généraux,

Considérant l'article 28 des règlements des critères U13 Masculins,

Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,

La Commission relève que :

- Le club de Nant'Espoir Fc n'a pas transmis de FMI ni envoyé de feuille de match papier 5 jours ouvrables après la rencontre.
- Le club de Nant'Espoir Fc a été relancé par les services administratifs et n'a pas donné réponse.

De ce fait, la Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe 1 du club de Nant Espoir Fc et d'en reporter le bénéfice à l'équipe 21 du club de Carquefou Usja sur le score de 0-3.
- D'infliger une amende de 33 € au club de Nant Espoir Fc

Match n° 55529201 Nantes St Pierre 3 / St Julien Divatte Fc 4 - U13 D5 Groupe G du 09.05.2026

**Considérant l'article 139 des règlements généraux,
Considérant l'article 28 des règlements des critères U13 Masculins,
Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,**

La Commission relève que :

- Le responsable de l'équipe de Nantes St Pierre n'a pas fourni sa composition d'équipe
- La rencontre s'est terminée sur le score de 3 buts à 2 en faveur du club de Nantes St-Pierre
- Le club de St Julien Divatte Fc Vair a fourni sa composition d'équipe

De ce fait, la Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe 3 du club de Nantes St Pierre sans en reporter le bénéfice à l'équipe adverse
- De sanctionner d'un point de retrait pour la perte par pénalité
- D'infliger une amende de 33 € au club de Nantes St Pierre

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand



L'assistante,
Isabelle Perrette

Type de dossier : Administratif									
Dossier :	23948140	Match :	66564.1	Départemental Elite U12 Masculins / 3		Groupe B			804
Date :	02/06/2026		30/05/2026	521131 Nantes St Med Doulon 21	-	544184 Reze Fc 21			
Personne :						Club :	544184 F.C. REZE		
Motif :	1B, 100€ AU CLUB ADVERSE					Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende :	Forfait			05/06/2026	05/06/2026	15,00€	
Dossier :	23947110	Match :	67547.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3		Groupe F			785
Date :	01/06/2026		30/05/2026	522724 St Herblain Uf 3	-	511986 Ste Luce S/Loire Us 2			
Personne :						Club :	511986 U.S. STE LUCE S/LOIRE		
Motif :	1B, 100€ AU CLUB ADVERSE					Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende :	Forfait			05/06/2026	05/06/2026	15,00€	
Dossier :	23947084	Match :	68299.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3		Groupe D			788
Date :	01/06/2026		30/05/2026	581910 GJ Joue Les Touches 3	-	560414 GJ Mésanger St Gereon 4			
Personne :						Club :	560414 GJ MÉSANGER ST-GÉRÉON		
Motif :	1B, 100€ AU CLUB ADVERSE					Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende :	Forfait			05/06/2026	05/06/2026	15,00€	
Dossier :	23947177	Match :	68352.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3		Groupe F			793
Date :	01/06/2026		30/05/2026	580575 Savenay Malville Pfc 2	-	544923 Nantes Don Bosco 4			
Personne :						Club :	544923 DON BOSCO FOOTBALL NANTES		
Motif :	1B, 100€ AU CLUB ADVERSE					Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende :	Forfait			05/06/2026	05/06/2026	15,00€	
Dossier :	23947380	Match :	67854.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3		Groupe H			790
Date :	01/06/2026		30/05/2026	511875 St Philbert Gd Lieu 5	-	582652 St Fiacre Coteaux Fc 4			
Personne :						Club :	511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU		
Motif :	2A					Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende :	Forfait			05/06/2026	05/06/2026	30,00€	
Dossier :	23947096	Match :	67432.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3		Groupe B			779
Date :	01/06/2026		30/05/2026	548648 Donges Fc 2	-	520442 Besne Ja 2			
Personne :						Club :	520442 JEANNE D'ARC BESNE		
Motif :	3A					Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende :	Forfait			05/06/2026	05/06/2026	45,00€	
Dossier :	23948119	Match :	67656.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3		Groupe A			789
Date :	02/06/2026		30/05/2026	502394 Herbignac St Cyr 3	-	502274 Guerande St Aubin 2			
Personne :						Club :	502394 ST CYR HERBIGNAC		
Motif :	3A					Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende :	Forfait			05/06/2026	05/06/2026	45,00€	
Dossier :	23948125	Match :	67713.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3		Groupe C			792
Date :	02/06/2026		30/05/2026	560772 GJ Portes Bretagne 5	-	551077 Fay Bouvron Fc 2			
Personne :						Club :	560772 GJ PORTES DE BRETAGNE		
Motif :	3A					Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende :	Forfait			05/06/2026	05/06/2026	45,00€	

Dossier :	23947105	Match :	68676.1	U13f A8 / 3	Groupe K	826
Date :	01/06/2026		30/05/2026	565244 Gf Terres De Loire 2	- 581256 Geneston As Sud Loir 1	
Personne :					Club : 581256 GENESTON A.S. SUD LOIRE	
Motif :	3A				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		05/06/2026	05/06/2026 36,00€
Dossier :	23947183	Match :	68327.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe E	794
Date :	01/06/2026		30/05/2026	512355 Nort Sur Erdre Ac 5	- 520841 Treillieres Sympho F 3	
Personne :					Club : 520841 SYMPHO FOOT TREILLIERES	
Motif :	3B, 100 € au club adverse				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		05/06/2026	05/06/2026 45,00€
Dossier :	23947382	Match :	66620.1	Départemental Elite U13 Masculin A11 / 3	Groupe B	798
Date :	01/06/2026		30/05/2026	512354 Reze Aepr 1	- 540404 Pontchateau Aos 1	
Personne :					Club : 540404 A.O.S. PONTCHATEAU	
Motif :	05 Forfait				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		05/06/2026	05/06/2026 15,00€
Dossier :	23920236	Match :	66734.1	Départemental Elite U13 Masculin A8 / 3	Groupe F	802
Date :	20/05/2026		30/05/2026	501948 Chateaubriant Voltig 2	- 547590 Mouzeil Teille Ligne 1	
Personne :					Club : 501948 VOLTIGEURS DE CHATEAUBRIANT	
Motif :	05 Forfait				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		05/06/2026	05/06/2026 15,00€
Dossier :	23948136	Match :	66931.1	Départemental 1 U13 Masculin A8 / 3	Groupe G	806
Date :	02/06/2026		30/05/2026	519195 Nantes Dervallieres 2	- 509217 Vertou Ussa 3	
Personne :					Club : 519195 ACSDERVALLIERES	
Motif :	05 Forfait				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		05/06/2026	05/06/2026 15,00€
Dossier :	23948115	Match :	67463.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe C	786
Date :	02/06/2026		30/05/2026	560845 Vallons Erdre Fc Vlp 2	- 550749 Gj Nord 44 1	
Personne :					Club : 550749 GJ NORD 44	
Motif :	05 Forfait				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		05/06/2026	05/06/2026 15,00€
Dossier :	23948171	Match :	67518.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe E	780
Date :	02/06/2026		30/05/2026	581259 Le Cellier Mauves Fc 3	- 582222 Saint Sebastien Fc 5	
Personne :					Club : 582222 SAINT SEBASTIEN F. C.	
Motif :	05 Forfait				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		05/06/2026	05/06/2026 15,00€
Dossier :	23947389	Match :	67601.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe H	783
Date :	01/06/2026		30/05/2026	582652 St Fiacre Coteaux Fc 3	- 502227 Carquefou Usja 5	
Personne :					Club : 502227 U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU	
Motif :	05 Forfait				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		05/06/2026	05/06/2026 15,00€
Dossier :	23948116	Match :	67658.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe A	789
Date :	02/06/2026		30/05/2026	514661 Guerande Madeleine 3	- 500258 St Nazaire Ump 4	
Personne :					Club : 500258 U.M.P. FOOTBALL ST NAZAIRE	
Motif :	05 Forfait				Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende :	Forfait		05/06/2026	05/06/2026 15,00€

Dossier :	23947099	Match :	67714.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe C	792
Date :	01/06/2026		30/05/2026	581699 Avessac Fegreac Sc 2	- 517367 Heric Fc 3	
Personne :					Club : 517367 HERIC FOOTBALL CLUB	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			05/06/2026	05/06/2026
						30,00€
Dossier :	23948132	Match :	67880.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe I	791
Date :	02/06/2026		30/05/2026	547524 Ste Pazanne Retz Fc 3	- 544823 Chaumes Arche Fc 3	
Personne :					Club : 544823 ARCHE F.C.	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			05/06/2026	05/06/2026
						15,00€
Dossier :	23948113	Match :	68114.1	Départemental 1 U13 Masculin A11 / 3	Groupe B	757
Date :	02/06/2026		30/05/2026	518479 Bouaye Fc 1	- 547589 Machecoul Asr 1	
Personne :					Club : 518479 F.C. BOUAYE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			05/06/2026	05/06/2026
						15,00€
Dossier :	23948111	Match :	68297.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe D	788
Date :	02/06/2026		30/05/2026	548228 La Roche Blanche Cot 2	- 520139 Ent. Eddmm/Cavusg 2	
Personne :					Club : 520139 E. DU DON MOISDON MEILLERAYE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			05/06/2026	05/06/2026
						15,00€
Dossier :	23947103	Match :	68355.1	Départemental 5 U13 Masculin / 3	Groupe F	793
Date :	01/06/2026		30/05/2026	513964 St Mars Du Desert Ja 2	- 517365 Orvault Sf 4	
Personne :					Club : 517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			05/06/2026	05/06/2026
						15,00€
Dossier :	23948131	Match :	68380.1	Départemental 1 U13 Masculin A11 / 3	Groupe A	758
Date :	02/06/2026		30/05/2026	520446 Erbray Jeunes 1	- 581315 Oudon Couffe Fc 1	
Personne :					Club : 520446 LES JEUNES D'ERBRAY	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			05/06/2026	05/06/2026
						15,00€
Dossier :	23947377	Match :	68646.1	U13f A8 / 3	Groupe I	822
Date :	01/06/2026		30/05/2026	540404 Pontchateau Aos 1	- 560173 Gf Loire Et Cens 2	
Personne :					Club : 560173 GF LOIRE ET CENS	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			05/06/2026	05/06/2026
						12,00€
Dossier :	23948130	Match :	68661.1	U13f A8 / 3	Groupe J	823
Date :	02/06/2026		30/05/2026	561154 Gf Havre Et Loire 2	- 513858 La Chapelle Ac Chap 1	
Personne :					Club : 513858 A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			05/06/2026	05/06/2026
						12,00€
Dossier :	23948129	Match :	68687.1	U13f A8 / 3	Groupe L	827
Date :	02/06/2026		30/05/2026	525241 Ent. Fcls/Smpfc 2	- 560696 Gf Plesse Vaymarsac 1	
Personne :					Club : 560696 GF PLESSE VAY MARSAC	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			05/06/2026	05/06/2026
						12,00€

Dossier :	23948307	Match :	66929.1	Départemental 1 U13 Masculin A8 / 3	Groupe G	806
Date :	02/06/2026		30/05/2026	523626 Nantes Bellevue Jsc 4	- 501904 Fc Nantes Féminines 2	
Personne :					Club : 523626 J.S.C. BELLEVUE NANTES	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			05/06/2026	05/06/2026 17,00€